

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-deux, le 3 mars à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Sophie PHILIPPE, Jean RACINE, Lionel ROY, Frédéric ROUSSE, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER **membre suppléante**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Anne-Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Emmanuelle PALMA GERARD, Fabrice PETITJEAN, Annick PRENAT et Virginie REY.

Avaient donné pouvoir : Thomas BIETRY à Gilles COURGEY, Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI, Philippe CHEVALIER à Chantal BEQUILLARD, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Claude MONNIER à Nicolas PETERLINI, et Emmanuelle PALMA-GERARD à Sandrine LARCHER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 21 février 2022	Le 21 février 2022	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	40

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

2022-02-05 – Budget annexe Service Ordures Ménagères – Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Rapporteur : Christian RAYOT

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires, qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, a pour objectif d'apporter aux membres des assemblées délibérantes les éléments nécessaires à leur débat,

qui doit permettre de dégager les priorités de l'année en cours, sans pour autant lier l'exécutif par un vote.

Préambule

➤ Perspectives budgétaires :

Le budget 2022 ne saurait évidemment pas faire abstraction du contexte inédit dans lequel il s'élabore, en phase avec les événements liés à la pandémie qui auront marqués chacun d'entre nous.

Si pour 2021, les prévisions catastrophiques de la chute des prix de rachat des matériaux issus de la collecte sélective ont été limitées, le cadre budgétaire 2022 comporte, pour l'heure, quelques incertitudes dans ce domaine, une stabilité est annoncée voire une légère baisse.

L'augmentation des tarifs du SERTRID (voir tableau ci-dessous) sera en partie compensée par la baisse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), ce qui ne fera supporter à notre collectivité qu'une hausse de 1.10 €/la tonne.

Le coût de traitement de la collecte sélective augmentera de 7% en 2022, conformément au marché conclu. En fin d'année 2022, avec le démarrage de l'extension des consignes de tri, le coût passera de 124 € HT/la tonne hors transport à 159 € HT/la tonne. Ce coût supplémentaire sera compensé par CITEO qui appliquera un soutien de 660 € HT/la tonne vs 600 € HT/la tonne actuellement.

La candidature de notre collectivité pour le passage en extension des consignes de tri a été retenue, sans condition par CITEO.

Cette évolution générera cependant des dépenses supplémentaires en fonctionnement, dépenses liées à la communication auprès des habitants, et en investissement, pour le remplacement de bacs jaune, afin de doter les ménages d'un bac plus grand, si nécessaire. Un état des lieux des besoins est en cours.

✦ Une augmentation des tarifs du SERTRID

Part variable (ordures ménagères, refus de tri, encombrants)	Tarif 2021 En €/la tonne HT	Tarif 2022 En €/la tonne HT
Collectivités membres du SERTRID	74	80

✦ Une baisse de la TGAP de 17€/T à 12€/T

➤ Les projets d'investissements :

- La fin des travaux des locaux sociaux de la déchetterie de Fêche l'Eglise
- La réfection du revêtement de la voirie sur le site de Fêche l'Eglise
- L'acquisition de bacs
- La mise à jour de la signalétique sur les déchetteries de Fêche l'Eglise et Florimont.

- Une étude d'avant-projet pour la réfection des bungalows sur les hauts de quai de la déchetterie de Fêche l'Eglise.

QUELQUES CHIFFRES :

Selon le dernier référentiel national de l'ADEME datant de 2013, la moyenne d'ordures ménagères par an et par habitant sur le territoire français est de **288 kg**. Sur le périmètre de la CCST, la moyenne est de **154 kg/an/hab**.

Concernant la collecte sélective, la moyenne nationale se situe à **48 kg** par an et par habitant, la moyenne des habitants du sud territoire est de **69 kg/an/hab**.

En comparaison, la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort enregistre une moyenne de **214 kg/an/hab** pour les ordures ménagères et de **54/kg/an/hab** pour la collecte sélective.

Quelques informations :

Avec 15 bouteilles de lait en plastique, on fabrique un arrosoir

Avec 9 boîtes de conserve en acier, on fabrique une boule de pétanque

Avec 1 brique de lait, on fabrique un paquet de mouchoir

Avec 20 bouteilles en plastique transparent, on fabrique un oreiller

Avec 10 kg de journaux revues magazines, on fabrique 9 kg de papier recyclé neuf

Avec 6 briques de jus de fruits, on fabrique un rouleau de papier toilette

Avec 250 canettes d'aluminium, on fabrique un cadre de vélo

Avec 15 bouteilles en plastique transparent, on fabrique un pull en polaire

Avec 6 boîtes de céréales, on fabrique un carton

BILAN D'ACTIVITE :

Pour l'année 2021, nous avons comptabilisé 63 693 passages à la déchetterie de Fêche l'église, 22 838 passages à la déchetterie de Florimont, 321 477 levées de bacs, et distribué 8839 badges depuis la mise en place du contrôle d'accès.

Fréquentation de la déchetterie de Fêche l'Eglise :

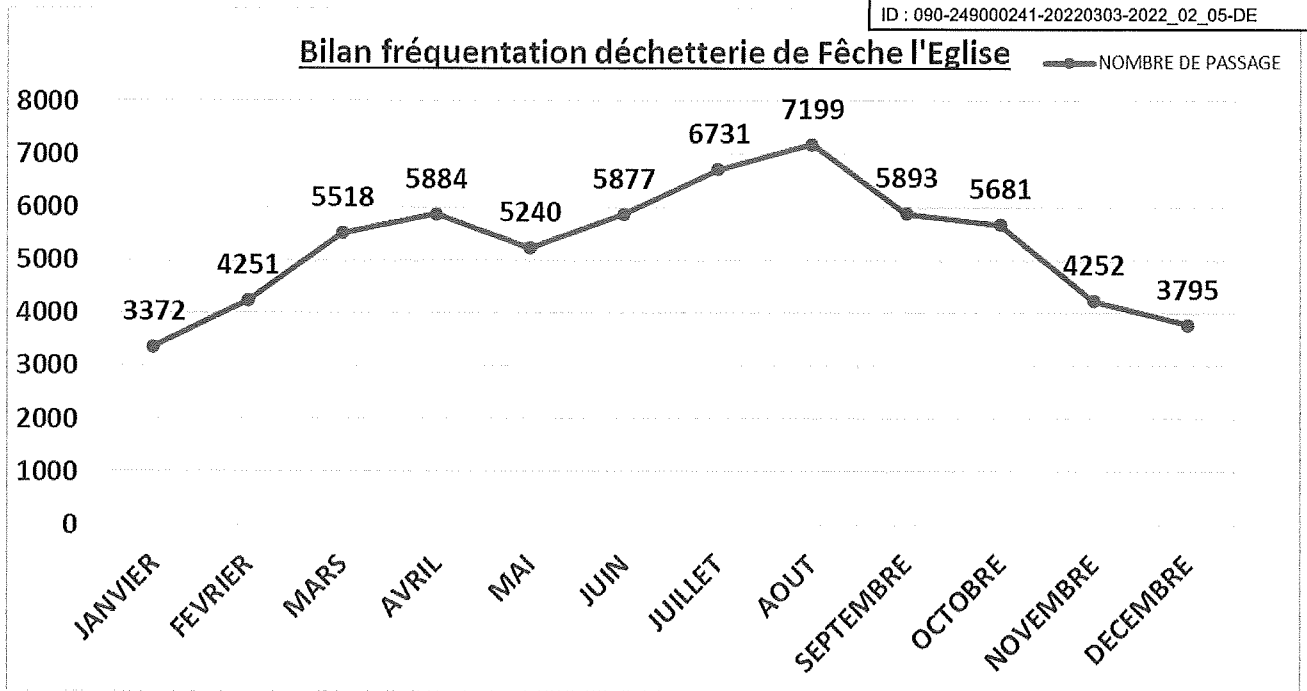
Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

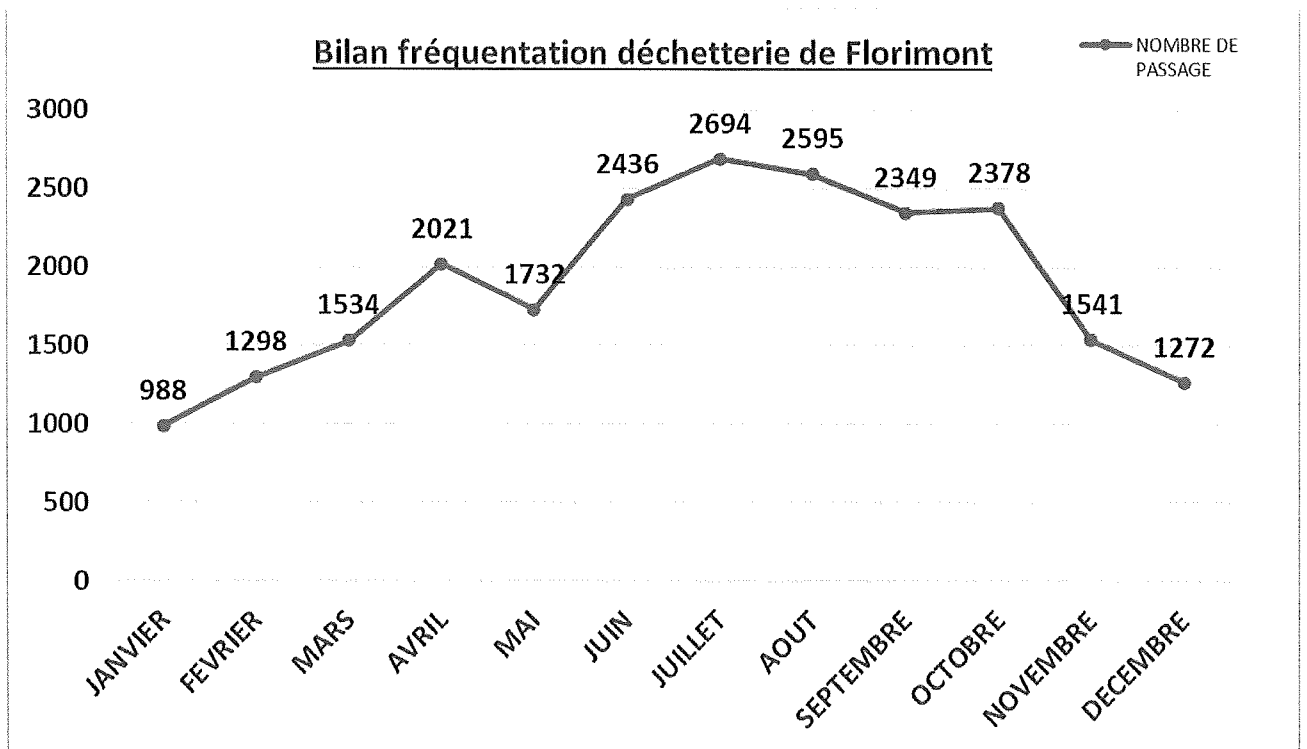
Affiché le



ID : 090-249000241-20220303-2022_02_05-DE

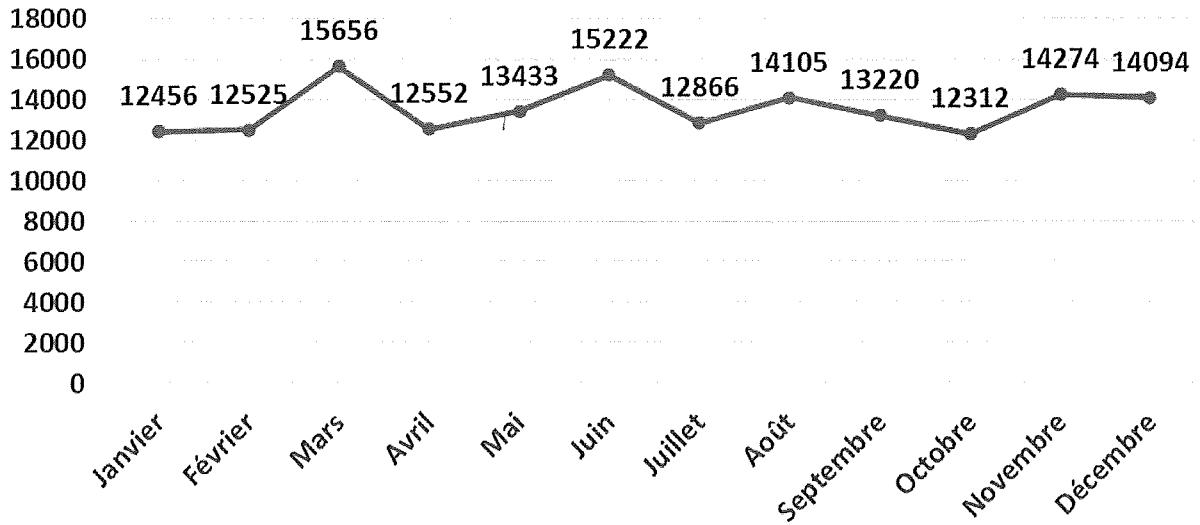


Fréquentation de la déchetterie de Florimont :

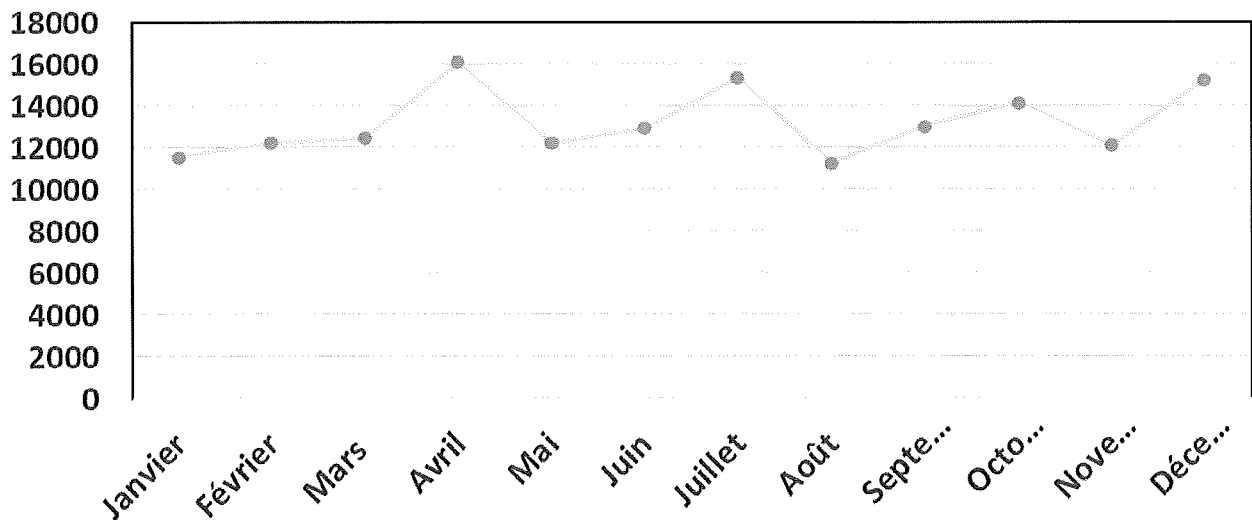


Suivi annuel du nombre de levées de bacs :

Nombre de levées du bac bleu en 2021



Nombre de levées du bac jaune en 2021



Les éléments marquants de 2021

L'année 2021 a été marquée par :

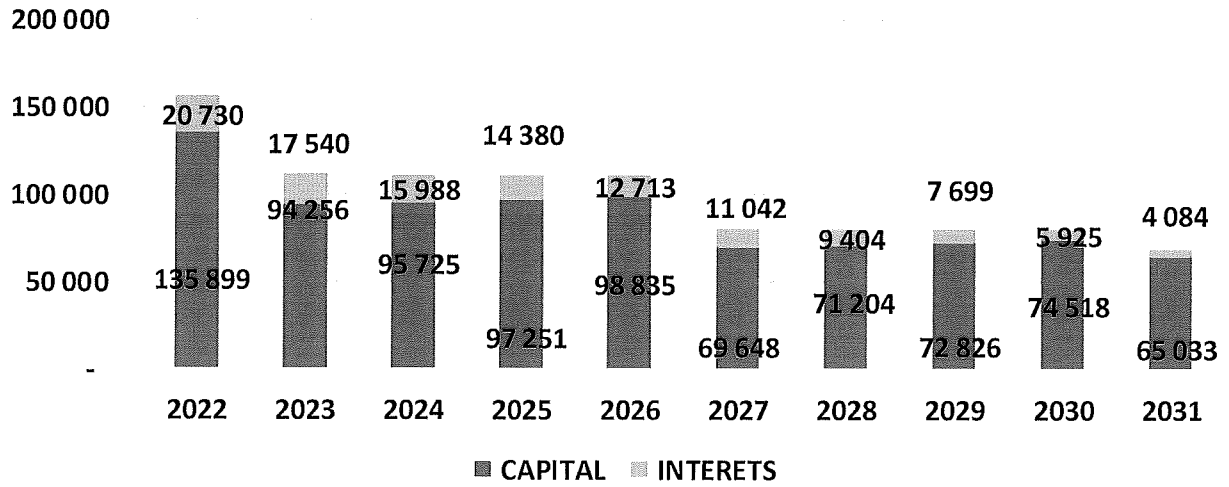
La construction de locaux professionnels sur la déchetterie de Fêche l'Eglise

État actuel de la dette

Le capital restant dû en 2022 est de 1 129 189.85 € correspondant à 5 emprunts à taux fixe. L'encours remboursé en 2022 sera de 156 629.05 € dont 135 898.98 € de capital et 20 730.07 € d'intérêts.

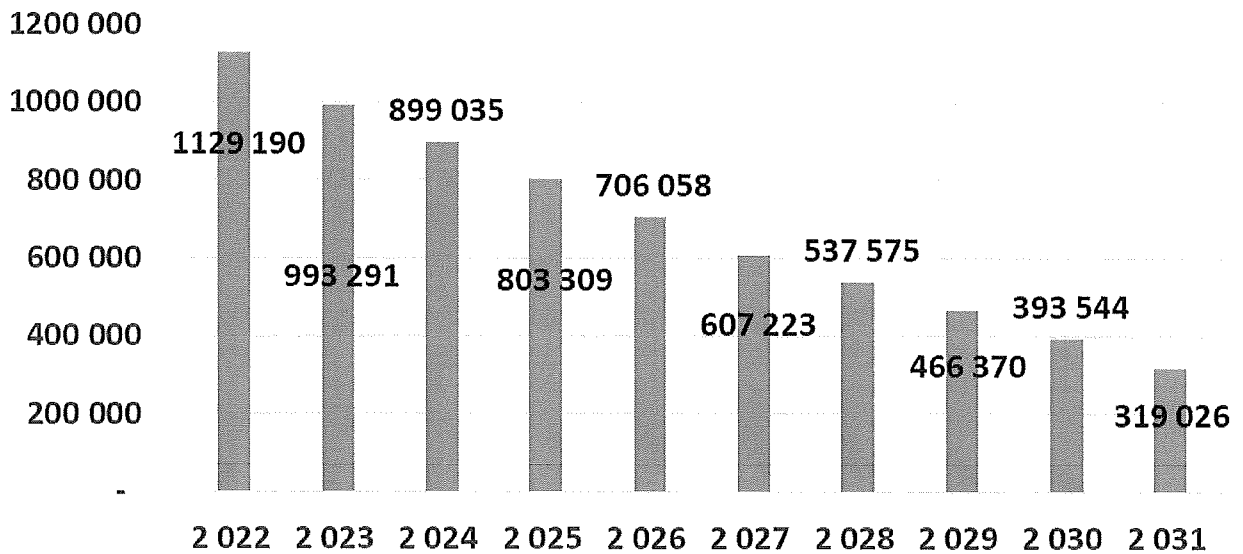
Evolution de l'annuité de la dette en Euros

Evolution de l'annuité de la Dette



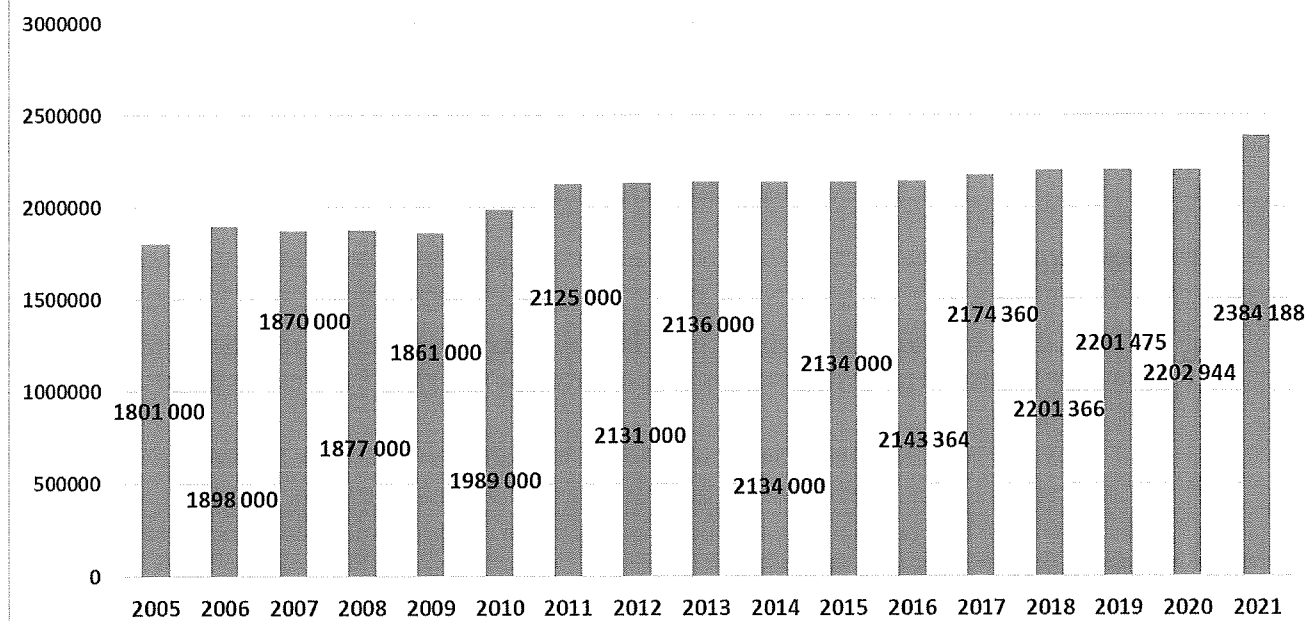
Capital restant dû

Capital restant dû



Evolution de la redevance incitative

Evolution de la redevance incitative



A noter que la participation des usagers est stable depuis 2003, elle varie légèrement en fonction du taux de présentation du bac bleu et de la dernière augmentation de 5% au 2^{ème} semestre 2021.

Les investissements 2021 :

- La construction des locaux professionnels sur la déchetterie de Fêche l'Eglise.
- L'acquisition de bacs roulants

Une image du compte administratif 2021

Les premières projections laissent apparaître :

- un **résultat déficitaire** à la section de fonctionnement de **- 6 009.55 €** et un **résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 360 662.80 €**.
- un **résultat déficitaire** à la section d'investissement **-136 196.94 €** et un **résultat cumulé excédentaire de 286 883.08 €** en incluant l'excédent reporté 2020.
- des **restes à réaliser** à hauteur de **154 541.03 € en dépenses d'investissement**
- **Soit un excédent global y compris RAR de : 493 004.85 €**

	Résultats 2021	Résultats 2020 reportés	Tous exercices confondus
Fonctionnement	-6 009.55 €	366 672.35 €	360 662.80 €
Investissement	-136 196.94 €	423 080.02 €	286 883.08 €

Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2022	
dépenses	154 541.03€